



Commission de Surveillance
de la prison d'Ittre.
Le président.

Concerne conditions de détention et de surveillance prison d'Ittre

Rapport du 04/05/2016 - 21/06/2016

A qui de droit,

J'atteste par la présente ce qui suit, comprenant également quelques rectifications quant aux attestations précédentes, et sauf erreurs et omissions éventuelles :

A) Jusqu'au 06 juin 2016 :

- Cellules fermées « régime de nuit » mais organisation des douches, téléphone, et préaux en alternance sur 3 jours :
 - o Il n'y avait plus eu de visites de proches aux détenus ni visites hors surveillance (V.H.S.) depuis le 26/04/16
 - hormis :
 - une seule organisation de V.H.S. pour quelques détenus et leurs proches en date du 26/05/16, l'effectif présent de personnel pénitentiaire étant insuffisant et la police ne voulant pas y suppléer tant qu'il y aura des piquets de grévistes (afin d'éviter d'éventuels incidents entre visiteurs et grévistes), ce malgré la volonté exprimée par la Direction de vouloir organiser des visites;
 - l'organisation de visites les 4 et 5/06/2016, grâce à un accord grévistes-direction-police. Pour ces 2 jours, interruption du cycle douches, téléphone, et préaux;
 - o Il n'y avait pas non plus de possibilités pour les avocats de rencontrer leurs clients, le personnel présent étant insuffisant, selon la Direction, tant pour assurer l'accueil des avocats que pour conduire les détenus au parloir, ni, selon (certains) avocats, d'obtenir des réponses de la Direction quant à la situation de certains détenus ;
 - o Que la Direction a dû et pu gérer les dossiers administratifs urgents ainsi qu'organiser les permissions de sortie et congés pénitentiaires ;
 - o Que les services de Cantine et de blanchisserie étaient organisés ;
 - o Que la Direction, avec l'aide d'Agents pénitentiaires présents, de la Police et de la Protection civile, et, ensuite également de l'armée, a organisé, en alternance, un jour les douches, un jour l'accès au téléphone, un jour les préaux ainsi que, chaque jour, en une seule fois, la fourniture de 3 repas, dont un chaud ;
 - o Que les services médicaux possibles (délivrance de médicaments et visites d'un médecin en cellule) étaient effectivement organisés quotidiennement.
 - o Que le courrier postal n'était plus rentré en prison pendant une semaine (fin mai/début juin).
- Malgré la présence de la Police, de l'Armée, de la Protection civile, de la Direction et de quelques AP présents, la Commission de Surveillance, même si elle pouvait rentrer dans l'enceinte (sauf pendant 2 jours par blocages de piquets de grève), était néanmoins souvent, et plus particulièrement jusqu'au 6 juin, dans

l'impossibilité de rencontrer, en totale confidentialité dans leurs cellules, les détenus plaignants. La Commission s'était organisée à se rendre quotidiennement dans la prison, à relever les courriers éventuels, à communiquer avec les détenus au travers des hublots des portes de cellules

B) A partir du 7 juin jusqu'au 16 juin 2016 :

- Date du début du Ramadan : la Direction a pris ses dispositions à ce que tous les détenus (concernés) disposent d'un frigo et d'une plaque chauffante vu que les 3 repas étaient livrés en une fois en milieu de journée ;
- Reprise du cycle douches/préaux/tél en alternance sur 3 jours sauf WE des 11 et 12;
- WE des 11 et 12 : visites + tél le samedi 11 après-midi ;

C) A partir du 16 juin 2016 :

- Dans un premier temps : Préaux et douches+tél, en alternance un jour sur deux
- 16 juin : Tel + douches + accès avocats ; les V.H.S. reprennent ;
- 17 : préaux + reprise réduite d'un atelier avec 2 détenus travailleurs;
- 18 : visites + préaux (je ne dispose pas d'information quant à la réalité d'accès au tél ni aux douches). Police et Armée ont quitté l'établissement ;
- 19 : visites + douches (je ne dispose pas d'information quant à la réalité d'accès au tél ni aux préaux)
- 20 et suivants : reprise du régime de jour « normal », hormis l'accès aux « activités » et les préaux de l'après-midi ;
- 21 : constat de la reprise de l'atelier 1, mais avec un nombre de détenus travailleurs assez réduit ;
- 22 : date annoncée de la fin de la couverture syndicale pour les grévistes, reprise de ceux-ci attendue ce jour;
- à partir du 27 : régime normal attendu incluant les « activités ». Cependant, tant en ce qui concerne les agents sous certificat de maladie que les congés de récupérations, les vacances, etc, il ne faut sans doute pas s'attendre à un régime complet tel qu'il préexistait avant les grèves, soit pas avant septembre 2016. De plus, il y aura lieu de connaître la mise en place du programme « travailler autrement » et ses implications quant à la vie quotidienne des détenus.

J'atteste également que le personnel de Direction, avec l'appui du personnel présent, du service médical, de la Police, de l'Armée et de la Protection civile, a fait tout ce qu'il lui est humainement, socialement, et juridiquement possible, pour assurer le minimum minimorum praticable pour les droits des détenus. Quant au « reste », c'est-à-dire le droit minimum légal complet des détenus, il relevait d'autres instances, gouvernementales et syndicales, sur lesquelles la Direction n'a pas autorité. J'atteste, enfin, en ce qui concerne la Commission de Surveillance de la prison d'Iltre, que près de deux mois de visites quotidiennes réparties entre bénévoles ont constitué un engagement hors-normes.

Rapport du 04/05/2016 - 06/06/2016

A qui de droit,

J'atteste par la présente ce qui suit :

- Cellules fermées « régime de nuit » mais organisation des douches, téléphone, et préaux en alternance sur 3 jours :
 - o Il n'y a plus eu de visites de proches aux détenus ni visites hors surveillance (V.H.S.) depuis le 26/04/16

- hormis :
 - une seule organisation de V.H.S. pour quelques détenus et leurs proches en date du 26/05/16, l'effectif présent de personnel pénitentiaire étant insuffisant et la police ne voulant pas y suppléer tant qu'il y aura des piquets de grévistes (afin d'éviter d'éventuels incidents entre visiteurs et grévistes), ce malgré la volonté exprimée par la Direction de vouloir organiser des visites;
 - l'organisation de visites ces 4 et 5/06/2016, grâce à un accord grévistes-direction-police
- Il n'y avait pas non plus de possibilités pour les avocats de rencontrer leurs clients, le personnel présent étant insuffisant, selon la Direction, tant pour assurer l'accueil des avocats que pour conduire les détenus au parloir, ni, selon (certains) avocats, d'obtenir des réponses de la Direction quant à la situation de certains détenus ;
- Que la Direction a dû et pu gérer les dossiers administratifs urgents ainsi qu'organiser les permissions de sortie et congés pénitentiaires ;
- Que les services de Cantine et de blanchisserie sont organisés ;
- Que la Direction, avec l'aide d'Agents pénitentiaires présents, de la Police et de la Protection civile, et, depuis peu, de l'armée, organise, en alternance, un jour les douches, un jour l'accès au téléphone, un jour les préaux ainsi que, chaque jour, la fourniture de 3 repas, dont un chaud ;
- Que les services médicaux possibles (délivrance de médicaments et visites d'un médecin en cellule) sont effectivement organisés quotidiennement.
- Que le courrier postal n'était plus rentré en prison pendant une semaine (fin mai/début juin).
- Malgré la présence de la Police, de l'Armée, de la Protection civile, de la Direction et de quelques AP présents, la Commission de Surveillance, même si elle peut rentrer dans l'enceinte, est néanmoins généralement dans l'impossibilité de rencontrer, en totale confidentialité dans leurs cellules, les détenus plaignants. La Commission s'est organisée à se rendre quotidiennement dans la prison, à relever les courriers éventuels, à communiquer avec les détenus au travers des hublots des portes de cellules

J'atteste également que le personnel de Direction, avec l'appui du personnel présent, du service médical, de la Police, de l'Armée et de la Protection civile, fait tout ce qu'il lui est humainement, socialement, et juridiquement possible, pour assurer le minimum minimorum praticable pour les droits des détenus. Quant au « reste », c'est-à-dire le droit minimum légal complet des détenus, il relève d'autres instances, gouvernementales et syndicales, sur lesquelles la Direction n'a pas autorité.

J'atteste, enfin, en ce qui concerne la Commission de Surveillance de la prison d'Ittre, que 5 semaines de visites quotidiennes réparties entre bénévoles constituent un engagement hors-normes

Fait à Ittre ce 06/06/16 à 21h48

Marc Hordies, président de la Commission de Surveillance de la prison d'Ittre.
Rue de Clabecq, 100 à 1460 Ittre

Rapport du 04-19/05/2016

J'atteste par la présente ce qui suit :

- Cellules fermées « régime de nuit » mais organisation des douches, téléphone, et préaux en alternance sur 3 jours
 - o Il n'y a plus de visites de proches aux détenus ni visites hors surveillance depuis le 26/04/16, l'effectif présent de personnel pénitentiaire étant insuffisant et la police ne voulant pas y suppléer tant qu'il y aura des piquets de grévistes (afin d'éviter d'éventuels incidents entre visiteurs et grévistes), ce malgré la volonté exprimée par la Direction de vouloir organiser des visites;
 - o Il n'y a pas non plus de possibilités pour les avocats de rencontrer leurs clients, le personnel présent étant insuffisant tant pour assurer l'accueil des avocats que pour conduire les détenus au parloir ;
 - o Que la Direction a dû et pu gérer les dossiers administratifs urgents ainsi qu'organiser les permissions de sortie et congés pénitentiaires ;
 - o Que les services de Cantine et de blanchisserie sont organisés ;
 - o Que la Direction, avec l'aide d'Agents pénitentiaires présents, de la Police et de la Protection civile, organise, en alternance, un jour les douches, un jour l'accès au téléphone, un jour les préaux ainsi que, chaque jour, la fourniture de 3 repas, dont un chaud ;
 - o Que les services médicaux possibles (délivrance de médicaments et visites d'un médecin en cellule) sont effectivement organisés quotidiennement.
- Malgré la présence de la Police et la Protection civile, de la Direction et de quelques AP présents, la Commission de Surveillance, même si elle peut rentrer dans l'enceinte, est néanmoins dans l'impossibilité de rencontrer, en totale confidentialité dans leurs cellules, les détenus plaignants. La Commission s'est organisée à se rendre quotidiennement dans la prison, à relever les courriers éventuels, à communiquer avec les détenus au travers des hublots des portes de cellules

J'atteste enfin que le personnel de Direction, avec l'appui du personnel présent, du service médical, de la Police et de la Protection civile, fait tout ce qu'il lui est humainement, socialement, et juridiquement possible, pour assurer le minimum minimorum praticable pour les droits des détenus. Quant au « reste », c'est-à-dire le droit minimum complet des détenus (dont visites, avocats, etc ...), il relève d'autres instances, gouvernementales et syndicales, sur lesquelles la Direction n'a pas autorité.

Fait à Ittre ce 19/05/16

Marc Hordies, président de la Commission de Surveillance de la prison d'Ittre.
Rue de Clabecq, 100 à 1460 Ittre

Rapport du 9, 10 et 11/05/2016

J'atteste par la présente ce qui suit :

Visite par une Commissaire du mois (Lacroix) du lundi 9 mai à Ittre

Extrait du rapport

« - accès sans difficulté ;

- entretien avec le médical : tout semble bien géré par les infirmières et les médecins (Dr Capizzi sur place) , ils se rendent dans les cellules pour voir les patients individuellement et donner les traitements . Je les ai suivis un moment .

Ils s'étonnent de la visite hier sur place du CPT , personne n'avait été prévenu .

ils ont reçu le journal de la commission(il est sur le bureau) mais ne connaissent pas bien notre rôle , je réexplique au mieux ..

Je me fais confirmer que l'état du détenu blessé à l'oreille au préau est ok , ainsi que celui qui a ingurgité du produit de nettoyage .

- du coté administratif : le piquet a laissé entrer 1 employé du greffe et 1 employé de la comptabilité Il s'occupait de recharger les comptes pour l'accès aux téléphones .

*- dans les étages : distribution de repas chaud et du reste pour la journée (1 distribution par jour) par les servants , supervisé par une directrice.
distribution de tabac également*

- un préau ce matin

- l'armée serait prévue cet après midi pour prendre le relais (cfr la police)

(NB. Pas d'armée présente constatée jusqu'au 11mai)

- 4 agents ont pu rentrer prendre leur poste cet après midi »

Visite des commissaires du mois du mardi 10 mai

Rapport provisoire commissaires du mois de mai 2016. (Nicole et Thierry – état du 10 mai)

Il n'y avait pas de douche, pas de préau mais téléphone et nettoyage des cellules organisé .

Il y avait 1 agent au greffe et 2 à la compta (ou l'inverse je ne sais plus) , l'agent de la compta continuait à approvisionner les comptes de téléphone .

Il y avait un peu plus d'agents à l'intérieur .

Contacts détenus :

1. Retours du mois précédent :

- XXX – 3032 – réglé.
- XXY – 3020 – infos données- réglé.
- XXZ – 1114 (affiche sur la porte « annexe 6 » qui signifie puni en cellule) – ne veut pas nous parler alors qu'il est informé par l'agent de notre présence (c'est celui qui a agressé « l'oreille cassée »)
- XXW – 3110 – fait – réglé.
- XXV: sait que la DGD doit statuer pour le 12 mai mais il reste les problèmes de ses affaires.

2. Rencontres nouvelles :

- XXU – 1327 – (décès de sa grand-mère qui l'a élevé et dont il n'a pas été avisé). Le fax arrivé au greffe ne lui a pas été remis vu les grèves et il a appris le décès par sa copine qui l'a vu sur facebook. Régulé par une visite d'un Directeur complété par un entretien avec Nicole.
- XXT – 33209 (a eu son avocat X de Nivelles au tél ce matin pour dépôt d'un recours)
Il veut avoir les suites du recours (! demande identique d'un membre de l'OCD croisé dans les couloirs).
- XXS – 3333 – Veut aussi savoir les suites données aux plaintes.
- XXR – 3311 – Problème de son corset et mal au dos – prétend avoir trop de médicaments. Bien écouté par Nicole qui pense qu'il n'y a rien à faire...
 - XXP - 3018 (actuellement en cellule nue). A été victime de mauvais traitement en 2009. Procès actuellement en appel. Veut savoir pourquoi son avocat X qui était pro deo, lui demande des honoraires aujourd'hui (Thierry prend contact avec cet avocat).
- XXO – 3017 – recours introduit par X mais ne parvient pas à contacter son avocate par tél.

- XXN. (matériel cassé à Lantin et veut un avocat prodeo) pas urgent dans le contexte actuel.
- XXM – 3034 – souhaite que l'on contacte son avocat X. Veut savoir où elle en est pour son transfert. Ne veut pas Nivelles mais veut aller près de chez lui à Visé. Plus revendicatif qu'auparavant. Dit n'avoir pas vu son directeur X depuis une semaine (ce dont doute Nicole). Thierry va contacter l'avocat en question
-

Visite par le président de la Commission le mercredi 11 mai à 09h à Ittre

- Intervention le matin d'un huissier accompagné de la police pour faire lever les piquets bloquants. Tensions.
- Présence de Piquet de grève après le rond-point, mais pas de piquet bloquant constaté pour ma part;
- relevé 3 boîtes aux lettres pour tout le rez et le 1° (NB. La Commission n'est pas en mesure d'avoir des rencontres confidentielles en cellule, ne peut que prendre contact avec les détenus qu'au travers du hublot de la cellule):
 - o - XXX (3116) demande avocat XY, demande transmise.
 - o - XXY (3121), courrier datant du 6 mai sans précision quant à sa plainte, dormait. Aller le revoir si possible pour voir ce qu'il veut;
 - o - XXZ (3027) se plaint d'une altercation avec agents le 10 mai entre 12h30 et 13h pour une affaire de raclette pour nettoyage de cellule. Craignait d'être puni et de ne pouvoir aller à la douche. Après contact avec la Direction qui organisait les douches justement, je l'informe qu'on l'invitera bien à passer aux douches à son tour. Pas de suivi à faire.
- Ce mercredi 11mai, il y avait douches. Au vu de l'alternance organisée par la Direction, il devrait normalement avoir téléphone jeudi et douches vendredi.
- Constat d'une présence plus importante d'agents en plus de la Direction et de la police, organisation des douches ;
- Du personnel administratif en nombre, dont au Greffe (5) et à la Compta détenus (3). Le service Compta détenus m'informe que : 1) il a alimenté de 10 euros les cartes téléphone de tous les détenus ; 2) les nouvelles commandes de cantines ont été faites, mardi pour le frais, mercredi pour le sec, livraisons attendues pour mardi 17/05 ; 3) le tabac a été reçu mardi ;
- Du personnel de Direction est épuisé ;
- Des contacts avec la Direction, il appert que :
 - o Les téléphones ont été organisés le mardi 10 mai ;
 - o Un préau a été organisé lundi 9 mai et qu'il était prévu d'en refaire le jeudi 11, dans la mesure du possible ;
 - o La blanchisserie fonctionne ;
 - o Impossibilité d'organiser les visites avocats. Pas de personnel pour faire rentrer les avocats ni pour conduire les détenus aux parloirs. Seule possibilité offerte : contacts via téléphone pour les détenus ;
 - o Toujours pas de visites familiales. La Direction voudrait organiser des VHS samedi si la police est d'accord, moyennant l'absence de piquets bloquants

Fait à Ittre ce 12/05/16

Marc Hordies, président de la Commission de Surveillance de la prison d'Ittre.
Rue de Clabecq, 100 à 1460 Ittre

Rapport du 05-06/05/2016

J'atteste par la présente ce qui suit :

Visite par les Commissaires du mois (Lacroix et Marchandise) du jeudi 5 mai à 10 h à Ittre

Etat des lieux

Accueil courtois par le piquet devant la porte d'entrée du personnel de la prison.
L'accès au parking était possible en voiture.

Présence du bourgmestre de Tubize Monsieur Januth et de l'échevin Michel Picalausa à l'écoute des grévistes.

Le contact avec la police et les agents piquets s'est apparemment bien passé ce matin, sans provocation.

Nous avons été accueillis à l'entrée par une policière qui a contrôlé notre carte d'identité et nous a accompagnés à l'intérieur de la prison.

Nous avons visité la cuisine où le repas chaud est préparé pour le midi (distribution souvent plus tardive que d'habitude), la protection civile assure la surveillance .

Au magasin, préparation des cantines ' frais ' en cours et en cours de distribution

Rencontre avec la Direction:

- Pas de visites prévues ni possibles pour le moment dans l'état actuel
- Veut faire nettoyer le préau cet après midi afin de permettre une sortie préau demain
- Cantine de frais distribuée ce jour (on a vu les colis devant les portes)
- Téléphone ce jour (en cours quand nous sommes passés dans les étages)
- Douches hier (vu hier lors de notre visite précédente)
- Tabac ce jour

Nous avons relevé les boîtes aux lettres de la commission et avons répondu (par la fenêtre de la porte) aux appels des détenus qui nous interpellaient de leur cellule.

Les demandes principales étant le manque de visite de leur famille et enfants.

Nous avons vu (à travers la fenêtre de la porte) un détenu (2008) à la demande de sa compagne qui nous avait interpellés les jours précédents, présente toute la journée devant la prison. Je l'ai revue à la sortie pour la rassurer sur l'état de son compagnon qui est fort serein.

Une demande médicale (2103) relayée directement à l'infirmière qui allait faire le nécessaire avec le médecin

Un détenu (3034) en cellule nue depuis le 24/04 qui y reste à sa demande pour demande de transfert (cfr Direction, et le détenu confirme), il y a de l'aération dans la cellule , nous lui avons parlé à travers la vitre .

Ressenti par un Commissaire :

« Je rentre d'une matinée passée à la prison d'Ittre, comme membre avec ma collègue, de la commission de surveillance de la prison d'Ittre et comme commissaire du mois.

Et j'ai pu, avec difficultés, rentrer dans la prison.

Un moment surréaliste : les grilles (habituellement il faut en franchir 3 ou 4 avant d'accéder aux ailes des cellules) sont ouvertes, donnant une fausse impression de liberté.

Car les détenus sont depuis 10 jours (début de la grève) enfermés 24h sur 24, sans possibilité de téléphoner, sans aucun contact avec leurs familles et cela dans un espace, sans doute la moitié, si pas moins, de nos chambres à coucher (où nous ne passons que quelques heures...), et tout cela non pas dans une lointaine dictature, mais...en Belgique, un pays dit des droits de l'Homme.

Les quelques détenus rencontrés à travers la vitre de leur cellule, n'en peuvent plus. La jeune compagne d'un détenu est présente depuis plusieurs jours devant la prison à quelques mètres des piquets de grève, et cela en solidarité avec son compagnon à qui ce matin, nous avons pu répercuter cette sollicitude silencieuse et en informer le détenu, qui est courageusement heureux de ce soutien.

Comme magistrat, je constate aussi l'état de la Justice qui, sans que la population ne s'en rende compte vraiment, est en soins palliatifs.

L'impression que tout notre environnement se délite avec un personnel politique qui réagit de plus en plus au court terme, comme s'il ne voulait pas voir la grave crise sous-jacente ! »

Visite par le président de la Commission le vendredi 6 mai à 12h à Ittre

- Piquet bloquant voiture mais pas de piquet à l'entrée du bâtiment ;
- Police me laisse entrer, réticente. Je signale le droit de la Commission. La police vérifie auprès de la Direction ;
- Des détenus et la protection civile préparent la distribution des cantines (non frais) et tabac ;
- Organisation des repas en cours ;
- Cellules fermées mais organisation des douches. On alterne un jour téléphone, un jour douches. Pas de préau. Les préaux sont envisagés demain après nettoyage. Pas de possibilités de visites envisagées pour l'instant.
- Outre la police, quelques AP présents ;
- Une employée au greffe, deux employés à la comptabilité détenus (ce qui devrait sans doute permettre des paiements aux détenus et l'alimentation des cartes téléphones) ;
- Par réaction à la grève, à l'absence de préaux, à la chaleur, au besoin d'air, des détenus ont défilé les caillebotis et les ont fait tomber. Un détenu me dit qu'on va les leur facturer et demande si les avocats pourront les défendre à ce sujet. Il demande également à partir de quand les astreintes prennent cours et s'il doit témoigner. Je réponds que la Commission fait un rapport quotidien de la situation.

Fait à Ittre ce 06/05/16

Marc Hordies, président de la Commission de Surveillance de la prison d'Ittre.
Rue de Clabecq, 100 à 1460 Ittre

Rapport du 03-04/05/2016

J'atteste par la présente ce qui suit :

- le 03/05/16, notre commissaire du mois s'est vue interdire l'accès à la prison par les piquets de grève. Ceux-ci lui ont demandé par ailleurs d'intervenir auprès des bourgmestres pour expliquer les revendications des agents.
- Ce 04/05/16, répondant à la demande des grévistes, j'ai demandé au Bourgmestre d'Ittre de bien vouloir accompagner la Commission pour rencontrer les grévistes, ainsi, qu'après contact téléphonique avec la Direction, pouvoir rencontrer celle-ci ;
- J'avais auparavant, vu notre impossibilité via piquets de nous rendre compte sur place de la situation, et demandé à la Direction de nous faire l'état de la situation. Il en ressortait ce 04/05 au matin que :
 - o Outre le fait qu'il n'était possible que de donner la nourriture et de faire sporadiquement des douches et téléphones. Les autres conséquences étaient :
 - pas de personnel administratif autorisé à passer les piquets, donc gestion minimum des pièces d'écrou et de comparution. Aucune comparution assurée depuis lundi. Pas de visites d'avocats. Pas d'encodage des cantines et des recharges de téléphones. Ce qui pose problème depuis le 03/05 et l'accès à la famille via tél est donc bancal. La Direction nous dit avoir dû faire sortir plusieurs ps et congés sans argent.
 - au niveau de la nourriture, nous est signalé blocage du camion du boulanger. Les camions de nourriture et de cantines ont été refoulés jusqu'à ce jour ou deux camions ont pu rentrer, un pour la nourriture collective, l'autre pour la cantine du frais.
 - Un piquet bloquant n'autorisant néanmoins que le personnel infirmier, la direction et quelques AP, mais non d'autres membres du personnel qui voudraient venir travailler.
 - dossier SPS en stand-by, ces derniers ne pouvant pas non plus rentrer.
 - Il n'y a plus de consultations médicales des spécialistes : dentiste, kine,...

- Ce 04/05/16 à 14h15, je me suis rendu à la prison avec une commissaire du mois ainsi qu'avec le Bourgmestre d'Iltre. Nous y avons entendu de longues et multiples explications argumentées de la part des grévistes. Le Bourgmestre, après les avoir entendues, a néanmoins regretté que du personnel non gréviste ne puisse rentrer dans l'établissement. Le personnel en piquet s'est par ailleurs plaint de l'attitude et de propos tenus, vis-à-vis des grévistes, par la police en charge supplétive du personnel pénitentiaire
- La commissaire du mois, moi-même et le Bourgmestre d'Iltre avons ensuite demandé d'entrer dans la prison, ce qui nous fut accordé sans opposition
- La commissaire du mois et moi-même nous sommes dès lors rendus dans le cellulaire. Il y appert que : a) du côté de la police, l'énervement est manifeste, tant vis-à-vis du personnel gréviste que vis-à-vis de la gestion des détenus ; b) du côté de certains détenus, également, où certains d'entre eux manifestent de l'agressivité, quitte actuellement à s'en prendre, au stade actuel, au mobilier ; c) un détenu reste en cellule nue depuis le 24/04 ; d) un repas chaud est en train d'être servi ; e) l'organisation des douches était en cours
- Du côté de la Direction, la demande est de permettre au personnel non-gréviste de pouvoir passer les piquets pour pouvoir assurer un minimum de service aux détenus. Pour elle, si les piquets bloquants étaient levés, sinon interdits, la prison serait en mesure de fonctionner sans la police. Par ailleurs, elle se demande comment pouvoir distribuer la cantine du frais ?
- En sortant, nous rencontrons une compagne de détenu qui, depuis 2 jours, attend aux abords pour tenter d'exprimer son soutien à son compagnon.

En conclusion, et à titre personnel, et au vu l'urgence de la situation, n'ayant pas les délais pour réunir notre Commission, j'estime que :

- a) certaines mesures envisagées par le Gouvernement de réduction du cadre du personnel pénitentiaire, telles que rencontrant l'opposition des organisations syndicales, ne pourront qu'être préjudiciables à une réelle politique de réinsertion des détenus ;
- b) en l'état, la situation humaine et sécuritaire de la prison d'Iltre pose un réel problème ;
- c) l'action de grève du personnel de la prison d'Iltre ne devrait pas empêcher, via piquets, de permettre à d'autres travailleurs volontaires de prester leurs services;
- d) la police locale devrait être remplacée d'urgence pour la situation de cette prison par des éléments de la police fédérale, rapellant par ailleurs ce fait que les « normes KUL » restent inadaptées, sinon injustes quant à la situation de cette prison.

Fait à Iltre ce 03/05/16

Marc Hordies, président de la Commission de Surveillance de la prison d'Iltre.
Rue de Clabecq, 100 à 1460 Iltre

Rapport du 03/05/2016

J'atteste par la présente avoir pris contact téléphonique avec la Direction de la prison d'Iltre. Celle-ci m'informe que la situation de ce matin est la même qu'hier mais que, même, la livraison de nourriture est empêchée.

Si ce blocage de livraison perdure, la Direction m'informe qu'il n'y aura plus de nourriture pour les détenus ce jeudi.

Fait à Iltre ce 03/05/16

Marc Hordies, président de la Commission de Surveillance de la prison d'Iltre.
Rue de Clabecq, 100 à 1460 Iltre

Rapport du 26/04/- 02/05/2016

J'atteste par la présente m'être rendu ces mercredi 27, jeudi 28 et vendredi 29, samedi 30 avril et lundi 01 mai 2016, dans la prison d'Iltre en tant que président de la Commission de Surveillance ainsi qu'été en contact avec nos commissaires du mois, à l'issue de leur visite du jeudi 28.

Il appert que du personnel a participé aux actions services publics CGSP, mardi, et CCSP, mercredi, suivies, jeudi, d'une grève du personnel pénitentiaire, qui se prolongeait ce lundi, en tous cas.

Mercredi, jeudi, vendredi et samedi, j'ai observé personnellement un service minimum, détenus en cellule, pas d'activités, portes des ailes ouvertes.

Nos commissaires du mois ont pu, jeudi, relever nos boîtes aux lettres sans pouvoir, au vu des circonstances, rencontrer les détenus plaignants. Sont donc restées à ce stade 14 plaintes sans suites ainsi que 6 demandes de passage de nos médecins. De plus, des cellules nues étaient occupées.

Pas de présence policière vendredi ni samedi matin: la Direction m'informe que, jusqu'à ce vendredi matin , il y avait assez de personnel pour le minimum. Ainsi, jeudi après-midi, du personnel était venu en nombre suffisant pour assurer le service. Ce qui n'était plus assuré pour ce vendredi après-midi, la Direction me signalant que le piquet avait annoncé qu'il bloquerait. Dans ce cas, la Direction devrait sans doute en appeler à la suppléance policière et de la protection civile.

La Direction m'a dit qu'avaient été assurés les douches mercredi, le tél et préau jeudi, et qu'il y aurait douches ce vendredi. Si possible, des visites samedi. Ces visites n'ont pas été rendues possibles mais un agent m'informe que le samedi matin, un préau a été organisé pendant 1h30.

Me suis rendu encore ce lundi 2 mai : piquet pour les voitures et piquet devant l'entrée du bâtiment, bloquée par un conteneur poubelle. Je demande à entrer. Le piquet me le refuse. Je n'ai donc pas pu faire de constats à l'intérieur. Le piquet me signale qu'il a laissé rentrer seulement la Direction, le personnel infirmier, la protection civile et laissera rentrer la police, police qui se préparait à rentrer. La police me dit que le piquet situé devant l'entrée vient de Lantin.

Force est donc de constater que notre Commission de Surveillance est dans l'impossibilité d'assurer sa mission.

J'ai également engagé une conversation avec le personnel en piquet de grève quant à leur situation et leurs revendications.

Il ne me revient pas dans le cadre de ma mission d'émettre un commentaire quant à celles-ci sinon de craindre, à terme, une dégradation des conditions de détention dans une prison de longues peines.

Fait à Ittre ce 02/05/16

Marc Hordies, président de la Commission de Surveillance de la prison d'Ittre.
Rue de Clabecq, 100 à 1460 Ittre